

## Cap à l'est pour le Grand sentier de France

*L'ANGSF n'a pas vocation à organiser des randonnées pour ses adhérents. Comme l'a rappelé son président, elle œuvre pour la labellisation d'un sentier pédestre de 10 000 km faisant le tour de la France.*

L'Association nationale du Grand sentier de France (ANGSF) a tenu son assemblée générale sous la présidence de Serge Laurent. Ce dernier est à l'origine de la création de cette association pas comme les autres. « L'Association nationale du Grand sentier de France n'est pas une association de randonnée pédestre. Nous n'organisons pas de randonnées pour nos adhérents et pour le grand public. L'association est rattachée au ministère de l'Écologie et du développement durable. Nous mettons en place un sentier pédestre de 10 000 km qui permet de faire un tour complet de la France en voisinant avec les frontières et les littoraux, en valorisant les communes, les départements et les régions traversés. »

Serge Laurent rappelle les objectifs : « Pérenniser le Grand sentier de France par des cheminements appropriés, entretenus, sécurisés et valorisés, en parfaite continuité ; faire découvrir notre patrimoine naturel, culturel et

historique ainsi que le terroir de nos régions ; labelliser l'itinéraire entier du tour de la France sous la dénomination de *Grand sentier de France* et installer la signalétique définie par la charte nationale dans les conditions prévues par celle-ci ; assurer la coordination des actions pour l'ensemble du Grand sentier de France et entretenir une coopération constructive avec les équipes locales et associatives ; faire connaître le Grand sentier de France à travers les fascicules-découverte des communes traversées, des cycles de conférences et des expositions photographiques sur l'ensemble du territoire et à l'étranger ; développer l'exploitation culturelle, touristique, ludique, sportive et sociale de ce circuit en partenariat avec les conseils régionaux, généraux, les intercommunalités et les communes. »

Ce sentier de 10 000 km est répertorié sur des cartes à l'échelle 1/25000°. Il est l'œuvre du président de l'ANGSF, qui a effectué une longue marche entre février 1999 et août 2000. Un objectif

vieux de dix-sept ans, sans cesse remis à jour.

### Cotisation

De cette assemblée générale, il ressort que la cotisation pour 2017 s'établit à 10€ par personnes et à 15€ par couple. Actuellement, l'association compte 59. L'objectif, pour l'année 2017, est de finaliser la traversée des Ardennes et le tronçon mosellan-alsacien entre Dabo et Schirmeck.

### Comité

Le comité se compose de la manière suivante : Serge Laurent, président ; Jacques Mondon, trésorier ; Évelyne Laurent, secrétaire ; Christophe Gilberton, chargé de communication ; Pascal Paris, chargé de l'environnement.

Contact : 03 87 69 01 80 ou [contact@grandsentierdefrance.org](mailto:contact@grandsentierdefrance.org)



L'Association du Grand sentier de France a tenu sa 14<sup>e</sup> assemblée générale annuelle, à la salle des fêtes de La Louvière, à Marly. Serge Laurent en a dirigé les travaux. Photo: AL